



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 90764

Texte de la question

Mme Patricia Adam alerte M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur les inquiétudes exprimées par les professionnels du bâtiment concernant le taux réduit de TVA à 5,5 % pour les travaux de rénovation et d'entretien du bâtiment. Elle tient à lui rappeler que cette mesure de relance a permis de développer l'activité et de réduire le travail clandestin, de créer de nombreux emplois durables dans la filière et les secteurs connexes. Enfin, elle a accru la mise aux normes, notamment en matière de sécurité dans les logements anciens. Une éventuelle remise en cause, en tout ou partie, de ce dispositif, serait catastrophique pour le secteur de la construction mais également pour l'emploi et l'économie française. Aussi, elle souhaite connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

L'article 279-0 bis du code général des impôts (CGI) soumet au taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux d'habitation achevés depuis plus de deux ans. Cette mesure résulte des dispositions de la directive communautaire 1999/85/CEE du 22 octobre 1999, reprises dans la directive communautaire 2006/112/CE du 28 novembre 2006, qui autorise l'application d'un taux réduit de TVA à certains services à forte intensité de main-d'oeuvre, tels que, notamment, les travaux de rénovation et de réparation des logements privés. Si le droit communautaire prévoyait cette possibilité à titre temporaire jusqu'au 31 décembre 2010, la directive 2009/47/CE du 5 mai 2009 a pérennisé la faculté pour les États membres qui le souhaitent d'appliquer un taux réduit aux services en cause. Ainsi, la France a la possibilité de continuer à appliquer un taux réduit de TVA aux prestations de travaux de rénovation dans les logements privés. Le Gouvernement reste très attaché à ce dispositif qui s'est montré efficace pour soutenir l'activité économique et lutter contre le travail illégal. Il n'envisage pas de le remettre en cause. Ces précisions sont de nature à répondre pleinement aux préoccupations exprimées.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Adam](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90764

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2010, page 11051

Réponse publiée le : 14 décembre 2010, page 13538